



## COMITE DU QUARTIER MADELEINE PONT VIEUX

# REGLEMENT INTERIEUR POUR LES ATELIERS DE PORCELAINES

La Mairie d'Albi, en fonction des disponibilités, confie les clés des salles pour les ateliers à chaque monitrice. Ces clés sont sous la responsabilité de l'animatrice (animateur), et doivent le rester. En cas d'absence prévue de l'animatrice, elles peuvent être confiées à une des adhérentes et ce, pour un temps limité correspondant au temps d'absence de la responsable

L'entrée dans les salles doit se faire impérativement en présence de l'animatrice (ou de sa remplaçante temporaire) afin d'éviter tout incident ou accident. Les cours commencent à 14h et se terminent à 17 h

Pour ce qui est spécifique à l'atelier de peinture sur porcelaine, voici les consignes à respecter :

### ➤ Partage des tâches

La mise en place des tables et leur rangement, le transport du matériel de l'animatrice et de la porcelaine peinte ou à peindre doit être une affaire de toutes : plus nous sommes nombreuses, plus le temps à y passer est court... donc gain de temps pour se mettre au travail ou y rester; Pour la grande salle les élèves sont 2 par table, il est donc facile à chaque binôme d'installer ou de replier sa table ; une aide est toujours appréciée pour celles qui ont des difficultés physiques

### ➤ L'animatrice :

Elle est là pour donner des conseils et transmettre le savoir. En aucun cas, elle doit faire le travail à la place des adhérentes ; elle est là pour montrer, expliquer, non pour faire, et c'est ainsi que les progrès seront visibles et efficaces pour toutes, à plus forte raison pour les plus inexpérimentées ou maladroit

### ➤ Utilisation des peintures :

- **Utilisation du MX54** avec obligatoirement et exclusivement de l'essence de térébenthine, l'essence de lavande n'étant utilisée que pour la préparation des fonds à putoiser. Ceci afin d'éviter, lors de la récupération des peintures, le mélange des différents solvants qui changerait la fluidité de la peinture et fausserait le résultat escompté à la cuisson. Il est bon de rappeler que l'essence de lavande dilue les pigments et si elle est mal dosée, les pigments sont trop "liquides " et disparaîtront après des lavages successifs

Dans la pratique le seul usage du MX54, à bon dosage, ni trop peu, ni trop, permet une réelle fluidité de la peinture qui est très agréable à travailler. On évite ainsi l'usage de la térébenthine qui peut incommoder certaines

- **Pour le serti** : utilisation **obligatoire** du médium SM63, ou éventuellement, serti à la peinture ayant pour seul solvant l'essence térébenthine.

Le serti à l'anis (n°179) est proscrit, car il ne peut être mélangé au SM63, donc irrécupérable par la monitrice

- **Pour les couleurs** seule la monitrice est apte à distribuer les couleurs : il est interdit de « piocher » dans la valise des pigments sans son autorisation. A la fin du cours l'animatrice se charge de récupérer ses peintures non utilisées pendant le cours

### ➤ Pause-café

Elle doit se faire dans les 10 dernières minutes du cours, afin que tout le monde puisse profiter au maximum du cours et ne pas être obligé de plier en catastrophe. Ce doit toujours être un moment de convivialité et donc que chacune, à tour de rôle participe à sa préparation et au nettoyage. Comme d'habitude il sera demandé une modeste participation financière (renouvelable quand ça sera nécessaire) pour l'achat du café, du thé, des infusions. Les pâtisseries maison, pour ces moments de détente, sont toujours très appréciées, et si la recette est partagée, c'est encore mieux

### ➤ Respect des unes et des autres

Chaque "élève", quelles que soient les difficultés ou les facilités qu'elle rencontre pour effectuer son travail, a droit au respect de toutes : l'humour oui, la méchanceté non.

**Ceci dit, que cette année soit riche en inspiration et en réalisation, dans la bonne humeur et l'amitié**